

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2007

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2007 .	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises	3
Point n° 4 – DENOMINATION DU PARC DU DIACONAT	4
Point n° 5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ADEUS	4
Point n° 6 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 24 SEPTEMBRE 2007.....	5

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n° 7 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007	7
Point n° 8 – TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS DE L'IMMOBILIERE 3 F A L'IMMOBILIERE 3 F ALSACE pour la réhabilitation de 17 logements rue du Maréchal Joffre à Bischwiller.....	10
Point n° 9 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCONEC pour la construction de deux chalets rue des Casernes	12
Point n° 10 – SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADES	13

TRAVAUX

Point n° 11 – PETITE ENFANCE : extension des locaux de la crèche familiale et de la halte- garderie	15
Point n° 12 – TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : approbation du projet.....	15
Point n° 13 – AMENAGEMENT DE LA RUE DE HAGUENAU : travaux d'éclairage public et de feux tricolores – avenant n° 1	17

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 14 – MISE A DISPOSITION DU PARC DU DIACONAT A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE JULIE GSELL.....	18
Point n° 15 – ALIGNEMENT RUE DE GRIES	18
Point n° 16 – ACQUISITION DE TERRAIN EN SECTION 81, PARCELLE N° 269 DE MANNSCHOTT DENISE EPOUSE GONALONS.....	19

AFFAIRES DE PERSONNEL

Point n° 17 – INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DES POLICIERS MUNICIPAUX.....	19
Point n° 18 – RECRUTEMENT D'UN REDACTEUR AUXILIAIRE	20

Membres élus	:	33
Membres en fonction		33
Membres présents	:	28
Membres absents	:	5

Membres présents :

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- M. René ECKERT
- M. Jean-Pierre GRUNDER
- Mme Monique LITT
- M. Gérard RICHTER
- M. Jean-Claude KUNTZEL

Les conseillers municipaux :

- Mme Simone FREIS
- Mme Yolande MENGES
- Mme Marie-Rose GERARD
- M. Jean-Jacques JUNG
- M. Lucien KIENTZ
- Mme Chantal HAMMER
- M. Gilbert HUTTEL
- Mme Blandine JUNG
- M. Jean LIESS
- M. Francis BRAYE
- Mme Marie-Agnès LIEB
- Mme Sophia VOGT
- M. Maurice BARTHOLOME
- M. Claude GIROUD
- Mme Sylvie ARNOULD
- M. François MARTZ
- M. Alphonse MULLER
- Mme Monique SCHMIDT
- M. Jean-Lucien NETZER
- Mme Elisabeth SCHEIBEL
- Mme Georgette NOBERT-STURZEL
- Mme Michèle LEISER

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Raymond GRESS, adjoint, donne pouvoir à M. Gérard RICHTER, adjoint
- Madame Isabelle LERCH, adjointe, donne pouvoir à Mme Nicole THOMAS, Maire
- Madame Corinne MEYER-WEINLING, conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Blandine JUNG, conseillère municipale
- Madame Sabine RECOLIN, conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Sophia VOGT, conseillère municipale
- Monsieur Alain VOELCKEL, conseiller municipal du groupe Bischwiller d'Abord, donne pouvoir à Mme Michèle LEISER, conseillère municipale du même groupe

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Gilbert HUTTEL, conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2007

**Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité moins trois absentions
(Bischwiller d'Abord et M. Lucien KIENZ, conseiller municipal du groupe majoritaire)**

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non-préemption :

Voir annexes

Décision de préemption :

Il a été décidé de préempter les parcelles cadastrées Section 61 n° 37, 40, 42, 179, 185 et 209 d'une surface totale de 22, 24 ares sises aux lieux-dits Place de la Liberté et rue Française, propriété de la Société des Supermarchés MATCH SAS dont le siège est situé 52 route de Bitche à Haguenau au prix de la DIA à savoir : 1.075.000 € dont 50.000 € d'éléments incorporels et 25.000 € d'éléments corporels.

Procédures adaptées passées entre le 01.09.2007 et le 22.10. 2007 :

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant
Démolition et travaux de maçonnerie – Bâtiment communal 2, rue du Conseil	Lot unique	MARX CONSTRUCTION 2, Place de l'Eglise 67350 KINDWILLER	61.617,66 €
Fourniture et pose d'un journal électronique	Lot unique	CENTAURE SYSTEMS SA Zone Industrielle N°1 62290 NOEUX LES MINES	10.955,36 €

Le Conseil Municipal

En prend acte.

Date de publication : 26.10.2007
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°4 – DENOMINATION DU PARC DU DIACONAT

Rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre GRUNDER, adjoint.

Par délibération du 15 mars 2004, la Ville de Bischwiller avait décidé d'acquérir le parc du Diaconat (Section 3 parcelle n°78 d'une surface totale de 100,81 ares) au prix de 325 000 €, dans l'objectif d'assurer la continuité de la Trame Verte et de proposer un espace vert avec accès direct aux pensionnaires des deux maisons de retraite voisines.

En hommage au défunt maire, Jean-Luc HIRTLE, qui était pendant 18 années le président de l'association des Amis de la Maison de Retraite Julie Gsell attenante au parc, il est proposé au Conseil Municipal de le dénommer «*Jardin Jean-Luc Hirtler*».

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour dénommer le parc cadastré section 3, parcelle n° 78 d'une surface de 100,81 ares, rue du Moulin, «Jardin Jean-Luc Hirtler».

Date de publication : 26.10.2007
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A

L'ADEUS

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, adjoint.

Par délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2007, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADEUS).

Il s'agit à présent de désigner un représentant de la Ville de Bischwiller et Environs au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ADEUS.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant peut être désigné à main levée si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité ; dans le cas contraire, la désignation devra se faire au scrutin secret.

La désignation par vote à main levée ayant eu l'accord unanime,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DESIGNE Madame Nicole THOMAS comme représentante de la Ville de Bischwiller et Environs au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ADEUS.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°6 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 24 SEPTEMBRE 2007

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, adjoint.

Monsieur René ECKERT, adjoint au maire et Président de la Communauté des Communes de Bischwiller et Environs, présente le compte rendu des décisions prises par le conseil communautaire qui s'est réuni le 24 septembre 2007 à Oberhoffen sur Moder.

- ◆ Dans le cadre des délégations données au Président, il faut relever les marchés passés en procédure adaptée pour le réaménagement des locaux 35 rue du Maréchal Joffre à Bischwiller qui sont utilisés à partir du 1^{er} décembre 2007 par la SARL «CYCLES BG», pour un coût total de 27.872,00 €, ainsi qu'un avenant de 9.355,00 € pour le remplacement du double plancher bois en très mauvais état par un dallage en béton avec armature en treillis soudés.
- ◆ Concernant Bischwiller, le conseil communautaire a donné son accord pour le transfert en deux temps de l'ensemble des installations footballistiques de la Niedermatt au Stade des Pins avec le transfert de suite d'une cellule Algeco faisant office de clubhouse. Il est rappelé que la majorité des entraînements et rencontres se déroule au Stade des Pins sur les trois terrains. Le terrain de la Niedermatt accueille encore 2 équipes de l'USTB.
- ◆ Concernant Rohrwiller. Il a été donné l'accord pour confier à la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du fonctionnement hydrographique concernant les possibilités d'écoulement des eaux pluviales dans les fossés existants sachant que Rohrwiller se trouve placée en-dessous du niveau des crues de la Moder empêchant ainsi la solution classique d'évacuation des eaux. Le coût de l'étude est de 2.580,00 €.

- ◆ Le remplacement des menuiseries extérieures au clubhouse du terrain de football de Rohrwiller pour un coût de 15.000,00 € moins les subventions que nous allons solliciter au conseil régional et au conseil général.
- ◆ Le conseil communautaire a donné son accord pour reprendre le projet du périscolaire de Rohrwiller concernant la transformation de l'ancienne école maternelle, de refaire de nouvelles études en fusionnant les deux tranches initialement prévues pour faire un bâtiment globalement plus fonctionnel.
- ◆ Le conseil communautaire a donné un avis favorable au projet de révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Haguenau. Ce projet de révision est surtout soumis pour avis aux communes de Haguenau et Kaltenhouse mais aussi aux communautés de communes de Haguenau et Bischwiller. L'ensemble du dossier, très complexe, est consultable au siège de la communauté de communes.
- ◆ Il a été proposé de continuer à soumettre à déclaration l'édification de clôtures et ce pour permettre de faire respecter les règlements édictés dans les lotissements ou dans le cadre du POS, de faire respecter le code civil et de prévenir ainsi les conflits de voisinage et également s'il le faut, d'acquérir les parcelles d'alignement. Cette décision s'applique sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes à partir du 1^{er} octobre 2007.
- ◆ Au point divers, des communications ont été faites sur :
 - la modification du POS avec enquête publique du 9 novembre au 10 décembre 2007
 - la réunion publique du SCOTAN le 3 décembre 2007 à 18h00 au CCCV avec une exposition à partir de début novembre
 - les travaux en cours Route de Haguenau. Ces travaux se terminent bientôt vu que la réouverture de la rue est prévue à partir de mercredi
 - le giratoire de Kaltenhouse
 - la rénovation de la piscine avec la résiliation du marché avec l'entreprise JUNG (lot «traitement de l'eau») qui entretemps a été mise en liquidation. Nous devons maintenant très vite faire réaliser des travaux pour la mise en sécurité du site avant les grands froids et reprendre les consultations d'entreprise pour terminer les travaux non réalisés par l'entreprise JUNG
 - les travaux de la maison des services qui avancent bien. Une visite de chantier est programmée samedi matin 1^{er} décembre
 - les nouveaux gradins à la MAC pour un coût de 99.500,00 €.
- ◆ Pour terminer, il a été projeté quelques photos de l'inauguration du Parc d'Activité les Couturiers du 21 septembre 2007. Pour toutes celles et ceux qui étaient présents, c'était une belle cérémonie empreinte d'émotion et de solennité.

Le Conseil Municipal

En prend acte

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°7 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Rapport présenté par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint au maire.

I. Budget supplémentaire de la VILLE de Bischwiller

Le budget supplémentaire qui vous est présenté est un document d'ajustement des crédits inscrits au budget primitif, il reprend également des décisions prises antérieurement.

Ainsi il reprend les restes à réaliser de la section d'investissement tels que décidés au moment de l'adoption du budget primitif 2007 le 19 mars 2007, à savoir :

- 1.585.954,29 € en dépenses et
- 581.672,68 € en recettes.

Il reprend également les décisions prises lors de l'adoption du compte administratif 2006 le 29 mai dernier :

- le prélèvement de 1.450.000,00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
- le report de l'excédent de fonctionnement de 883.412,74 € et
- le report du besoin de financement en section d'investissement de 1.396.476,64 €.

En dernier lieu, il prévoit quelques nouveaux crédits non prévisibles au moment de l'adoption du budget primitif.

Le budget supplémentaire de la Ville de Bischwiller se présente comme suit :

Section d'Investissement					
	B.P.	D.M.	Reports	B.S.	Crédits Ouverts
Dépenses	3 720 000.00 €	0.00 €	1 585 954.29 €	1 790 000.00 €	7 095 954.29 €
Recettes	3 720 000.00 €	0.00 €	581 672.68 €	1 790 000.00 €	6 091 672.68 €
* Besoin de financement prévisionnel		0.00 €	-1 004 281.61 €	0.00 €	-1 004 281.61 €
Section de Fonctionnement					
	B.P.	D.M.	B.S.	Crédits Ouverts	
Dépenses	9 850 000.00 €	42 286.00 €	430 000.00 €		10 322 286.00 €
Recettes	9 850 000.00 €	42 286.00 €	1 065 000.00 €		10 957 286.00 €
* Exc de fonct° prévisionnel		0.00 €	635 000.00 €		635 000.00 €
* Déficit Global prévisionnel					- 369 281.61 €

Le tableau joint en annexe 1 reprend chapitre par chapitre :

- les crédits inscrits au budget primitif 2007 et les deux décisions modificatives votées le 9 Juillet 2007 et le 17 Septembre 2007 portant sur le versement de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale Haguenau/Bischwiller/Kaltenhouse (CUCS HBK) pour 34.724,00 € et 7.562,00 € soit un total de 42.286,00 €,
- les montants reportés
- ainsi que les montants prévus au budget supplémentaire 2007.

Une colonne variation fait apparaître la proportion des montants du BS par rapport à ceux du BP + DM.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les tableaux ci-après font apparaître les montants du budget supplémentaire par rapport à ceux du budget primitif.

	BP + DM 2007	BS 2007	Var. en %
Total Dépenses de Fonctionnement	9.892.286,00	430.000,00	4,35%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1.638.151,58	106.340,23	6,49%
012 - CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES	5.000.000,00	100.000,00	2,00%
014- ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	/
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	1.351.040,33	23.077,58	1,71%
66 - CHARGES FINANCIERES	240.300,00	17.000,00	7,07%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	321.000,00	4.340,00	1,35%
042 – OPERATIONS D ORDRE (AMORTISSEMENTS)	331.467,35	-18.759,13	-5,66%
022 - DEPENSES IMPREVUES	10.326,74	-1.998,68	-19,35%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.000.000,00	200.000,00	20,00%

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est globalement de 4,35%.

L'augmentation relative des dépenses courantes (Charges à caractère général + 6,49 %) est principalement due aux crédits affectés aux frais d'électricité, de gaz et de carburant répercutant la hausse du cours du pétrole, aux frais d'entretien et de mise en sécurité des bâtiments ,aux primes d'assurance et aux annonces et insertions.

L'augmentation des charges de personnel est liée à l'embauche non prévue initialement d'agents sur des contrats à durée déterminée pour le remplacement de personnes en congé de maladie ou de maternité, à l'augmentation du contrat d'assurance «risques statutaires» et surtout aux deux reclassements successifs des agents.

De plus, il y a lieu de relever l'augmentation de 7,07 % du compte 66 – Charges financières, qui correspond au paiement des intérêts d'emprunts. Cette hausse sensible est liée aux cinq prêts indexés sur le Livret A et à l'augmentation des taux de manière générale liés à l'index Euribor.

Le chapitre 042 – "Opérations d'ordre entre les sections" diminue par la minoration des amortissements pour 18.759,13 €.

Enfin, à relever le complément de 200.000,00 € apporté à l'autofinancement de la section d'investissement, soit une augmentation de 20,00 %.

	B.P. + D.M.	B.S. 2007	Var.
Total Recettes de Fonctionnement	9.892.286,00	1.065.000,00	10,77%
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU	67.859,00	-10.000,00	-14,74%
72 - TRAVAUX EN REGIE	0,00	0,00	/
73 - IMPOTS ET TAXES (4 TAXES)	3.709.224,00	109.291,00	2,95%
73 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	423.000,00	2.000,00	0,47%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5.310.452,00	122.056,00	2,30%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	248.500,00	-4.600,00	-1,85%
013 - ATTENUATION DE CHARGES	82.575,00	4.700,00	5,69%
76 - PRODUITS FINANCIERS	100,00	0,00	/
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	50.576,00	-41.859,74	-82,77%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS LIES AUX	0,00	0,00	/
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	/
042 – OPERATIONS D ORDRE (SUITE A	0,00	0,00	/
002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0,00	883.412,74	/

Au titre des recettes de fonctionnement, l'augmentation budgétaire est de 10,77 %. Le report de l'excédent 2006 représente 76 % de cette hausse.

La hausse des recettes liées à la fiscalité et aux taxes (Chapitre 73) provient d'un rôle complémentaire de 109.291,00 € et d'un abondement de 2.000,00 € pour la taxe sur l'Electricité..

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est abondé de 122.056,00 € correspondant notamment à des dotations complémentaires de l'Etat (DSU et Dotation Nationale de Péréquation), à la participation de l'Etat aux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi et à la participation du Conseil Général pour les activités natation et PTJ.

La diminution des crédits au chapitre 77 (produits exceptionnels) fait suite aux décisions modificatives liées au vote des subventions dans le cadre du CUCS. L'équilibre des D.M. avait été trouvé en abondant le chapitre 77 des produits exceptionnels. Ainsi, pour garder la sincérité des documents budgétaires, il convient de supprimer le montant de 42 286 €, la différence de 426.26 € correspond à la variable d'ajustement pour trouver un total rond de 1.065.000 € à la Section de Fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le document budgétaire, pages bleues, une synthèse des comptes budgétaires de la section d'investissement reprend dans le détail les crédits du B.P. 2007, les restes à réaliser de 2006 reportés sur 2007, les crédits B.S. 2007, ainsi que les réalisations au 10 octobre 2007.

En recettes d'investissement, nous retrouvons notamment l'enregistrement au chapitre 10 de l'affectation du résultat dégagé au compte administratif 2006 en section de fonctionnement (Ex-Prélèvement pour autofinancement), soit 1.450.000,00 €. La majeure partie de ce montant permet de compenser le besoin de financement reporté inscrit au compte 001 pour un montant de 1.396.467,04 €.

Le conseil municipal avait autorisé, en séance du 19 mars 2007, l'appel à l'emprunt pour un crédit total de 3.800.000,00 €. Il est précisé qu'aucun appel à l'emprunt n'a été fait jusqu'à présent, un appel sera fait courant novembre pour un montant de 1 000 000 €, pour permettre le financement des dépenses d'équipement (acquisitions d'immeubles, logiciels, matériels divers, travaux)

Les dépenses nouvelles représentent 393.523,36 € et comprennent

- une minoration de 24.400 € pour le remboursement du capital des emprunts,
- 6.805 € pour les frais d'études (diagnostic thermique),
- 3.400 € pour les subventions de ravalement de façades aux particuliers,
- 348.363 € pour les matériels divers et les acquisitions de terrains et de bâtiments,
- et 60.211 € pour les travaux.

Le plus gros montant concerne les acquisitions immobilières dont les crédits ont été abondés suite à la préemption de l'immeuble MATCH pour garder un volant pour les acquisitions de terrains au lieu-dit «Baumgarten». Les travaux concernent notamment les écoles maternelles et primaires (20.632 €) et le presbytère catholique pour 38 300 €.

II. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 du SERVICE de l'EAU

Le Budget Supplémentaire de l'Exercice 2007 - "Service de l'EAU" se présente comme suit :

Section d'Investissement				
	B.P.	Reports	B.S.	Crédits Ouverts
Dépenses	50 000,00 €	164 461,69 €	100 000,00 €	314 461,69 €
Recettes	50 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €
* Besoin de financement prévisionnel				-164 461,69 €
Section d'Exploitation				
	B.P. + D.M.		B.S.	Crédits Ouverts
Dépenses	65 000,00 €		0,00 €	65 000,00 €
Recettes	65 000,00 €		56 000,00 €	121 000,00 €
* Excédent d'exploitation prévisionnel				56 000,00 €
* Déficit Global prévisionnel				-108 461,69 €

Tout comme pour la section principale, le document reprend en section d'investissement les montants des restes à réaliser votés le 19 mars 2007 (164.461,69 € en dépenses et aucun report en recettes).

De même nous retrouvons la reprise des écritures décidées au Compte administratif 2006 le 29 mai 2007 :

- article 106 "Réserves facultatives" : affectation de résultat de l'exercice 2006 à savoir 58.242,52 €
- report de l'excédent d'exploitation : 15.900,01 € sur l'exercice 2007
- report du besoin de financement de la section d'investissement : 58.242,52 € sur l'exercice 2007.

Il est prévu d'abonder l'article 2315 "Extension et renouvellement Réseau" de 40.000,00 € pour provisionner sur les travaux d'extension du réseau.

Il convient de plus d'inscrire en recette d'investissement 41.575,13 € au titre du Fonds de Compensation de la T.V.A. pour l'Exercice 2007 et en recette de fonctionnement le remboursement par le C.H.D.B. des travaux de déplacement du réseau, soit 40.133,78 €.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances réunie en séance du 18 octobre 2007,

ENTENDU l'intervention de Monsieur Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal du Groupe Bischwiller Avenir,

ENTENDU les explications complémentaires données par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint au maire et Madame Nicole THOMAS, maire,

Par 26 voix pour	- Entente communale
	- Bischwiller Avenir
2 voix contre	- Bischwiller d'Abord

ADOPTE le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 «Ville de Bischwiller»,

ADOPTE le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 «Budget annexe de l'Eau»,

APPROUVE et VOTE les subventions aux associations inscrites en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°8 – TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS DE L'IMMOBILIERE 3 F A L'IMMOBILIERE 3 F ALSACE pour la réhabilitation de 17 logements rue du Maréchal Joffre à Bischwiller

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, conseillère municipale.

Par délibération du 7 Octobre 2002, le Conseil Municipal a accordé la garantie d'emprunts de la Ville de Bischwiller au bénéfice de l'«Immobilier 3F», société anonyme d'habitations à loyer modéré, sise au 5, Rue du Maire Kuss 67067 STRASBOURG, pour deux Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) d'un montant total de 805.900,00 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts étaient destinés d'une part, à l'acquisition de l'immeuble rue du Maréchal Joffre à Bischwiller et, d'autre part, à l'amélioration dudit immeuble comprenant 17 logements.

La société «Immobilière 3F» a constitué une filiale «Immobilière 3F Alsace» et va lui céder avec effet au 1^{er} Janvier 2008 la totalité de son patrimoine situé en Alsace. Cette filiale est une Entreprise Sociale pour l'Habitant (ESH).

Afin d'organiser cette cession de patrimoine et du fait du transfert des emprunts ayant financé le patrimoine cédé, il est nécessaire de délibérer sur le maintien à l'«Immobilière 3F Alsace» des garanties d'emprunts jusqu'ici accordées à l'«Immobilière 3F».

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances réunie en séance du 18 octobre 2007,

A l'unanimité

ACCORDE la garantie de la Ville de Bischwiller concernant le remboursement des emprunts d'un montant initial total de 805.900,00 euros contractés par l'«Immobilière 3F» auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transférés à l'«Immobilière 3F Alsace», conformément aux dispositions des articles L 443-7 alinéa 3 et L 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour le prêt destiné à l'acquisition de l'immeuble :

Montant du prêt..... 134.900 euros

Echéances annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel.....4,20%

Taux annuel de progressivité.....de 0 % à 0,5%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : ...en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Pour le prêt destiné à l'amélioration :

Montant du prêt 671.000 euros

Echéances annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel.....4,20%

Taux annuel de progressivité.....0% à 0,5%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : ..en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les emprunts transférés sont garantis par la Commune de Bischwiller dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous, pour la durée résiduelle de chacun des contrats.

N° de Contrat	Date de dernière échéance	Montant initial
1019141	01/01/2040	671.000,00 €
1019145	01/01/2055	134.900,00 €

Pour le prêt de 671.000 €, la garantie de la commune est accordée pour la durée résiduelle du prêt, soit une période d'amortissement de 33 ans, à hauteur de son montant, majoré des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Pour le prêt de 134.900 €, la garantie de la commune est accordée pour la durée résiduelle du prêt, soit une période d'amortissement de 48 ans, à hauteur de son montant, majoré des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

S'ENGAGE, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements,

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

AUTORISE le Maire à intervenir au nom de la Ville de Bischwiller, à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur,

ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la commune de Bischwiller aux emprunts.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°9 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCONEC pour la construction de deux chalets rue des Casernes

Rapport présenté par Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal.

La SOCONEC sollicite la garantie d'emprunt pour l'obtention d'un prêt d'un montant de 22.794,00 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés au financement de deux chalets, situés Rue des Casernes à Bischwiller destinés aux familles VOGT et MECKES.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances réunie en séance du 18 octobre 2007,

En l'absence de Madame Monique LITT, ayant quitté la salle,

A l'unanimité

ACCORDE la garantie de la Ville de Bischwiller concernant le remboursement d'un emprunt d'un montant de 22.794,00 euros contracté par la SOCONEC auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLAI Bonifié consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Montant du prêt.....22.794 euros

Durée20 ans

Echéancesannuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel.....2,80%

Taux annuel de progressivité.....0,00 %

Différé d'amortissement0 ans

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Le taux d'intérêts et de progressivité sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, le taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date du contrat de prêt garanti.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée du prêt, soit une période de 20 ans.

S'ENGAGE, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur le prêt, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur

simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements,

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

AUTORISE le Maire à intervenir au nom de la Ville de Bischwiller, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de dépôts et consignations et la SOCONEC.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°10 – SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADES

Rapport présenté par Monsieur Jean LIESS, conseiller municipal.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 12/11/1982 modifiée par la délibération du Conseil Municipal du 17/12/1984, la Commission Municipale a validé en date du 25/09/2007 les demandes de subvention pour ravalement de façades aux personnes suivantes :

N°	NOM ET PRENOM	RUE	ADRESSE DU BÂTIMENT	SUBVENTION
01/2007	Mle LEONHARDT Christiane	2, rue des Saules 67240 BISCHWILLER	13, rue Paul Weiss	362,83 €
02/2007	Mme LEONHARDT Lily	2, rue des Saules 67240 BISCHWILLER	2, rue des Saules	873,84 €
03/2007	Mr TEKERLEK Ismail	1, impasse des Papillons 67240 BISCHWILLER	1, impasse des Papillons	134,16 €
04/2007	Mr BECHT Mathieu	19, rue de Hanhoffen 67240 BISCHWILLER	19, rue de Hanhoffen	151,53 €
05/2007	Ass. copropriétaires du 18 rue Poincaré PA FISCHER IMMOBILIER GESTION	18, rue Raymond Poincaré 67240 BISCHWILLER	18, rue Raymond Poincaré	577,93 €
06/2007	Mr BASAK Fatih	14, rue du Château 67240 BISCHWILLER	14, rue du Château	338,31 €
07/2007	Mr DEMIRCI Cemil	9, rue de Sedan 67240 BISCHWILLER	9, rue de Sedan	134,22 €
08/2007	Mr et Mme MULLER Alphonse	26, rue du Rhin 67240 BISCHWILLER	26, rue du Rhin	436,92 €
09/2007	Mr et Mme KEMPF Claude	26, rue Louis Pasteur 67240 BISCHWILLER	26, rue Louis Pasteur	103,67 €
10/2007	Mr FELDEN Alphonse	1, place de l'Eglise 67240 BISCHWILLER	1, place de l'Eglise	257,03 €
11/2007	Mr GAUTIER Damien	109, rue du Général Rampont 67240 BISCHWILLER	109, rue du Général Rampont	309,32 €
12/2006	Mr ZAESSINGER Pierre	17, rue des Charrons 67240 BISCHWILLER	17, rue des Charrons	123,79 €
12/2007	Mr KAVCAR Bekir	9, rue de la Montée 67240 BISCHWILLER	9, rue de la Montée	128,36 €
13/2007	Mr CONSCHAFSKY Jean-Marie	10, rue Georges Clémenceau 67240 BISCHWILLER	10, rue Georges Clémenceau	289,29 €
14/2007	Mr TURKOGLU Halil	58, rue de la République 67240 BISCHWILLER	58, rue de la République	207,94 €
15/2007	Mr OKUMUS Mesut	17, rue du Noyer 67240 BISCHWILLER	17, rue du Noyer	223,95 €

16/2007	Mr UNGETHUM Hubert	22, rue de Gries 67240 BISCHWILLER	22, rue de Gries	147,36 €
17/2007	Mr BELLUSSO Dino	19, rue de la Pomme d'Or 67240 BISCHWILLER	19, rue de la Pomme d'Or	158,36 €
18/2007	Mr KAPP Richard	3, rue des Œillets 67240 BISCHWILLER	3, rue des Œillets	261,60 €
19/2007	Mr KAPP René	20, rue de Vire 67240 BISCHWILLER	20, rue de Vire	87,26 €
20/2007	Mr BOUCHENTOUF Abdelkrim	32, rue du Noyer 67240 BISCHWILLER	32, rue du Noyer	193,15 €
21/2007	Mr GOTHIE Francis	9, rue Paul Weiss 67240 BISCHWILLER	9, rue Paul Weiss	148,18 €
22/2007	Mr RISS Bruno	10, rue André Messenger 67240 BISCHWILLER	10, rue André Messenger	149,40 €
23/2007	Mr FREIS Roland	16, rue de la Pomme d'Or 67240 BISCHWILLER	16, rue de la Pomme d'Or	174,40 €
24/2007	Mr KLIEBER Roland	3, rue de Haguenau 67240 BISCHWILLER	3, rue de Haguenau	368,93 €
25/2007	Mr KALYONCUOGLU Halis	59, rue du Général Rampont 67240 BISCHWILLER	59, rue du Général Rampont	283,01 €
26/2007	Mr HALTER Robert	14, rue de la Garance 67240 BISCHWILLER	14, rue de la Garance	104,58 €
27/2007	Mr GIBOUIN Jean	30, rue du Noyer 67240 BISCHWILLER	30, rue du Noyer	128,67 €
28/2007	Mr POUILLAUDE Albert	1, rue des Jardins 67240 BISCHWILLER	1, rue des Jardins	285,08 €
29/2007	SCI DAAZ	6, rue de Gries 67240 BISCHWILLER	4 et 6, rue de Gries	516,80 €
34/2006	Mr HICKEL Francis	20, rue du Général Rampont 67240 BISCHWILLER	20, rue du Général Rampont	240,87 €
35/2006	Mr BRENNER CHRISTIAN	37, rue du Cerf 67240 BISCHWILLER	37, rue du Cerf	169,22 €
36/2006	Mr CARNIEL Robert	23, rue des Frênes 67240 BISCHWILLER	23, rue des Frênes	528,54 €
37/2006	Mr HILD Bernard	53, rue des Montagnes 67360 LANGEN-SOULTZBACH	37a, rue G. Clemenceau	371,98 €

Le montant total des subventions s'élève à 8.970,48 €.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances et des bâtiments réunie en séance du 18 octobre 2007,

En l'absence de Monsieur Alphonse MULLER, conseiller municipal, ayant quitté la salle,

A l'unanimité

APPROUVE les subventions pour ravalement de façades ci-dessus pour un montant total de 8 970,48 €,

IMPUTE la dépense à l'article 2042 fonction 7000,

ET CHARGE LE MAIRE de toutes les formalités correspondantes.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°11 – PETITE ENFANCE : extension des locaux de la crèche familiale et de la halte-garderie

Rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre GRUNDER, adjoint.

La crèche familiale et le multi-accueil ont connu une importante évolution ces dernières années. Aussi, les locaux actuels situés au rez-de-chaussée du n° 6 rue du Château sont devenus trop petits. Leur extension s'avère indispensable.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de réaménager les deux logements communaux situés à l'étage et devenus vacants récemment. Les surfaces disponibles permettraient de réaliser, dans un des appartements, une salle d'activités, une ludothèque et des sanitaires et dans l'autre appartement, des bureaux, une salle de réunion et un local de rangement. De même, le jardin actuel nécessiterait un agrandissement avec la réalisation d'un espace vert de 110 m² supplémentaires.

Le coût total de ces travaux est estimé à 45 000 € TTC répartis comme suit :

- 30.000 € TTC pour le réaménagement de l'étage
- 15.000 € TTC pour l'extension du jardin.

Le financement fera l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

En outre, le changement d'affectation des logements communaux de l'étage en établissement recevant du public nécessitant une autorisation d'urbanisme, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le maire à présenter cette demande.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des bâtiments réunie en séance du 18 octobre 2007,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'exécution des travaux,

AUTORISE le Maire à solliciter l'autorisation d'urbanisme correspondante,

SOLLICITE les subventions de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin aux taux les plus favorables,

CHARGE le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°12 – TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : approbation du projet

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT.

La Ville de Bischwiller compte 3 clubs de football au sein desquels évoluent 26 équipes dont 17 équipes jeunes :

- le Football Club de Bischwiller (FCB),
- l'Association Sportive Bischwiller Hanhoffen (ASBH)
- et l'Union Sportive Turque de Bischwiller (USTB).

La majorité des entraînements et des rencontres de ces clubs se déroule au stade des Pins sur 3 terrains de football engazonnés. Ces terrains subissent de fortes dégradations du fait de leur occupation intensive. En effet, alors qu'un terrain engazonné ne supporte que 12 heures d'occupation hebdomadaire lorsque les conditions météorologiques sont excellentes, le terrain d'honneur est occupé en moyenne 6 heures par semaine, le terrain annexe 26 heures, le 3^{ème} terrain 28 heures

Afin de permettre d'accueillir ces équipes dans de meilleures conditions et de préserver les terrains existants, il est prévu d'aménager en lieu et place de l'un des 3 terrains, un terrain de football synthétique.

C'est en l'occurrence le terrain annexe, situé entre le terrain d'honneur et le 3^{ème} terrain, seul terrain à ne pas être aux normes fédérales, qui sera transformé. Cet équipement, qui peut être occupé sans aucune limite de temps, est capable d'accueillir jusqu'à 14 équipes par semaine. Il sera également accessible aux jeunes qui ne pratiquent pas le football dans le cadre des 3 clubs.

Afin de réaliser les travaux, il est prévu de confier la réflexion, la mise en place de la consultation des entreprises puis le suivi du chantier à un bureau d'études.

Le calendrier de préparation et de déroulement des travaux est ainsi prévu comme suit :

- décembre 2007 : désignation du Maître d'œuvre (bureau d'études) après consultation.
- janvier et février 2008 : études et préparation de la consultation des entreprises.
- début mars 2008 : procédure d'appel d'offre ouvert pour les travaux.
- Mi-mai 2008 : attribution du marché.
- 1^{er} juillet 2008 : début des travaux.

Durée estimée des travaux : 4 à 5 mois.

Le début des travaux est fixé au 1^{er} juillet 2008 car deux manifestations d'envergure sont programmées de longue date au stade, à savoir les «Collégiades» les 5 et 6 juin 2008 et les championnats de France FSCF d'athlétisme les 21 et 22 Juin 2008.

Le coût d'aménagement d'un terrain de football synthétique est estimé à 850 000 € TTC. La dépense comprend :

- la réalisation du terrassement, la pose du gazon synthétique et des équipements annexes (buts, abris joueurs...)
- la reprise de la main courante et de l'éclairage
- les études préalables (sondage de sol, levés topographiques)
- les contrôles obligatoires (SPS, Labosport, contrôleur technique)
- la rémunération du maître d'œuvre

Des recettes sont attendues de la part de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des bâtiments réunie en séance du 18 octobre 2007,

Entendu les interventions de Messieurs Claude GIROUD, Francis BRAYE, Gilbert HUTTEL, conseillers municipaux de groupe Bischwiller Entente,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la réalisation du terrain de football synthétique,

SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat (Ministère de l'Intérieur) et les subventions de droit commun de la part du Conseil Général et du Conseil Régional aux taux les plus favorables,

DONNE SON ACCORD pour confier la maîtrise d'œuvre du projet à un bureau d'études,

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec le bureau d'études retenu,

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres et

CHARGE le Maire de toutes les formalités correspondantes.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°13 – AMENAGEMENT DE LA RUE DE HAGUENAU : travaux d'éclairage public et de feux tricolores – avenant n°1

Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal.

Par délibération en date du 26.02.2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de restructuration des réseaux d'éclairage public et des feux tricolores de la rue de Haguenau et a autorisé le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux. Le marché a été attribué pour un montant de 183.377,55 € T.T.C.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie, une étude préalable de mise en souterrain des lignes téléphoniques avait été réalisée. Le coût de ce projet, estimé à 45.000,00 € T.T.C, a été jugé trop élevé et n'a pas été retenu.

En cours de chantier, il a été constaté que le nombre de poteaux et de lignes aériennes nuisent à l'esthétique de l'aménagement.

Ainsi, la Ville et le concessionnaire se sont accordés pour répartir les dépenses d'enfouissement du réseau de la manière suivante :

- la pose des fourreaux sera réalisée en fouille commune par l'entreprise FRITZ S.A, titulaire du marché, pour un montant de 6.240,81 € T.T.C.
- le retrait des poteaux et le câblage du réseau seront exécutés aux frais de France TELECOM.

Le bilan des travaux est ainsi le suivant :

- Montant total du marché initial : 183.377.55 € T.T.C.
- Montant final de l'opération : 189.618.36 € T.T.C.
- Soit un avenant global de : + 6.240,81 € T.T.C.
- Représentant une augmentation de 3.291 %.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des bâtiments réunie en séance du 18 octobre 2007,

A l'unanimité

ACCEPTE l'avenant ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et le charge de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°14 – MISE A DISPOSITION DU PARC DU DIACONAT A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE JULIE GSELL

Rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre GRUNDER, adjoint.

L'Association des Amis de la Maison de Retraite Julie Gsell projette de faire du parc du Diaconat, dénommé Jardin Jean-Luc Hirtler et propriété de la Ville de Bischwiller, un parc destiné aux personnes âgées des deux maisons de retraite contiguës, aux familles qui viennent en visite et à l'ensemble du public sous certaines conditions d'accès. Aussi, elle souhaite y réaliser des travaux d'aménagement.

Pour ce faire, la Ville de Bischwiller mettrait le parc à la disposition de l'association par le biais d'une convention dont un projet est joint en annexe. Il appartient au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des bâtiments réunie en séance du 18 octobre 2007,

A l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition du parc cadastré Section 03, n° 78 d'une surface de 100,81 ares sis rue de l'Eglise,

AUTORISE le 1^{er} adjoint au maire à signer la convention.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°15 – ALIGNEMENT RUE DE GRIES

Rapport présenté par Monsieur Lucien KIENZ, conseiller municipal.

Plusieurs propriétaires de terrains situés rue de Gries ont donné leur accord pour céder gratuitement à la Ville les surfaces tombant dans l'alignement de cette rue. Il s'agit de :

Propriétaires	Surface des parcelles à céder	Références cadastrales de la parcelle
Mme UNGETHUM née LIEB Valérie 22 rue de Gries 67240 BISCHWILLER	0,33 are	Section 22 n° 235/12
M. SCHUSTER Alfred M. SCHUSTER Pascal Mlle SCHUSTER Rachel	0,19 are	Section 22 n° 237/12
M. et Mme SCHLUPP Richard (HAUTER) 20 rue de la Couronne 68300 SAINT LOUIS	0,06 are	Section 22 n° 239/11

Il est précisé que ces alignements sont déjà réalisés sur le terrain et qu'il s'agit là de régulariser la situation foncière.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des bâtiments réunie en séance du 18 octobre 2007,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition gratuite des surfaces tombant dans l'alignement de la rue de Gries comme exposé ci-dessus,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au maire, à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à ces transactions.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°16 – ACQUISITION DE TERRAIN EN SECTION 81, PARCELLE N° 269 DE MANNSCHOTT DENISE EPOUSE GONALONS

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude KUNTZEL, adjoint au maire.

Madame Denise GONALONS propose à la Ville de Bischwiller la vente de la parcelle cadastrée Section 81 n° 269 d'une surface de 36,76 ares. Cette acquisition permettrait de poursuivre la politique de réserve foncière dans le secteur de loisirs au nord de la rue de l'Obermatt.

Un accord a été trouvé sur un prix d'acquisition de 150 € l'are.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances réunie en séance du 18 octobre 2007,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle de Madame Denise MANNSCHOTT épouse GONALONS, cadastrée Section 81 n° 269 d'une surface de 36,76 ares au prix de 150 € l'are, soit au prix total de 5 514 €,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la transaction.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°17 – INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DES POLICIERS MUNICIPAUX

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Références :

- le décret 97-702 et nos délibérations du 6 décembre 1976 point n° 14 et du 13 octobre 1997 point n° 12 (agents de police municipale),

- le décret 2000-45 et notre délibération du 12 février 2001 point n° 20 (chefs de service de police municipale),
- le décret 2006-1397 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires de police.

Le décret 2006-1397 du 17 novembre 2006 modifie le régime indemnitaire des policiers municipaux, régime mis en place par les 3 délibérations ci-dessus référencées.

Cette indemnité est calculée sur le traitement de base des agents concernés :

- 16% à partir de 1976,
- 18% à compter de 1997,
- 20% et 26% suivant l'indice de paie, à compter de 2001 pour les seuls chefs de service de police (cat. B).

Le décret de 2006 propose de nouveaux taux, à savoir :

- 20% pour les agents de police (catégorie C),
- 22% (indice brut jusqu'à 380) et 30% (indice supérieur à 380) pour les chefs de service de police.

Cette mesure permet une évolution moyenne de 40 € mensuels par agent. Si elle est appliquée à l'ensemble des agents, elle représenterait un surcoût annuel de 3 500 €.

Le Conseil Municipal

Entendu les interventions de Madame Michèle LEISER, conseillère municipale du groupe Bischwiller d'Abord, et de Monsieur Francis BRAYE, conseiller municipal du groupe Entente Communale,

Entendu les informations complémentaires données par Madame le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie en séance du 18 octobre 2007,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux, avec effet du 1^{er} octobre 2007,

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007

Point n°18 – RECRUTEMENT D'UN REDACTEUR AUXILIAIRE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Compte tenu du surcroît de travail engendré par le départ à la retraite de l'agent affecté à l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, et dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire, il y a lieu de recruter un rédacteur sous contrat suivant les dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 portant statut de la FPT.

Cet article prévoit : «*Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel [...] ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.*»

Le contrat assis sur le 1^{er} échelon du grade de rédacteur sera établi pour une année, à temps complet, les avantages habituels dans la collectivité en sus.

Le Conseil Municipal

Entendu les interventions de Madame Michèle LEISER, conseillère municipale du groupe Bischwiller d'Abord et de Monsieur Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe Bischwiller Avenir ;

Entendu les explications complémentaires données par Madame le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 octobre 2007

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la création d'un poste de rédacteur auxiliaire et des crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISE LE MAIRE à signer le contrat suivant les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 26.10.2007

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.10.2007